

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 26 Juillet 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/07/10

Date de la convocation	16 /07/2018
	<u>Votes : 24</u>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

Objet : Admissions en non valeur

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-10-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Receveur Municipal ne peut recouvrer des titres relatifs à des redevances du budget Commune. Il sollicite de ce fait l'admission en non valeur de ces produits pour la somme de 6 220,13€.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande d'admission en non valeur formulée par Monsieur le Receveur Municipal pour la somme de 6 220,13€,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget Commune, section de fonctionnement chapitre 65.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-10-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018